

Andrieu

ALSACE INCENDIE
1 RUE DE PORT GENTIL
ZA ALBERT SCHWETZER – BP 90185
67405 ILLKIRCH Cedex

APSAD n° 018/04

Osny le 23 mai 2006

Objet : CENTRE DE REVISION – Agréé par les sociétés ANDRIEU, SFDE, SAFE et SOFADEX

Sujet : Autorisation de révision décennale

A l'attention de : Monsieur DAUBENBERGER

Monsieur,

Suite à votre demande par courrier du 18 mai 2006, concernant l'application de la norme NF S61-919 et plus précisément concernant la vérification décennale de nos appareils,

Nous vous autorisons à effectuer ces opérations de vérifications décennales sur les appareils de notre fabrication selon la norme NF S61-919 et plus précisément selon nos procédures : Réf.

ANDR-PROC-VERIF-10ANS-PA (version 001)
ANDR-PROC-VERIF-10ANS-PP (version 001)

Veuillez trouver ci-joint nos recommandations concernant les appareils suivants :

- Extincteurs portatifs (Eau, Eau avec additif, Poudre) pression **auxiliaire**
- Extincteurs mobiles (Eau, Eau avec additif, Poudre) pression **auxiliaire**
- Extincteurs portatifs (CO2) dioxyde de carbone pression **permanente**
- Extincteurs portatifs (Eau, Eau avec additif, poudre) pression **permanente**

Remarques : les documents ci-dessus peuvent être modifiés en fonction de l'évolution des appareils ou de cette norme.

Attention :

En aucun cas, la présente autorisation, n'exempte la société bénéficiaire, de son entière responsabilité quant aux moyens organisationnels et humains mis en œuvre pour respecter les procédures et recommandations du fabricant.

Dans le cas où la société bénéficiaire de cette autorisation perd ou abandonne sa certification APSAD ou NF-SERVICE, cette autorisation s'annule automatiquement.

Pour la révision décennale des appareils de marques différentes, vous devez vous procurer au minimum les recommandations du fabricant, et dans le meilleur des cas les procédures correspondantes.

1/2

Z.I. des Beaux Soleils – 2, rue de la Falaise – 95520 OSNY – France
Tél. 01.34.35.66.66 – Fax 01.34.43.00.50
SEA – Siret 415 003 730 00025 – SA au capital de 853.232 euros – APE 516K

Andrieu

Autres informations :

Marquage des extincteurs

Les indications suivantes sont portées sur les appareils :

PS = Pression maximale admissible

PT = Pression d'essai

CE = Marquage CE

0062 = N° de l'organisme notifié

GF2 = groupe de fluide 2

Emplacement des marquages

Extincteur pression permanente 2kg – type P2/PP
Extincteurs pression permanente 4,6 et 9 kg/L
Extincteurs pression auxiliaire 4,6 et 9 kg/L
Extincteurs pression permanente 2 et 5kg CO2

(fond supérieur)
(fond inférieur)
(fond inférieur)
(bouteille acier = ogive)
(bouteilles aluminium = partie

inférieure)
Extincteurs mobiles pression auxiliaire 45L et 50 kg

(fond supérieur)

Restant à votre disposition,

Veuillez agréer, Monsieur, nos sincères salutations.

Le responsable technique pour la Direction

M. Patrick LHOMME

Autres documents joints :

- Couple de serrage des extincteurs portatifs P.A
- Procédures

2/2

Z.I. des Beaux Soleils – 2, rue de la Falaise – 95520 OSNY – France
Tél. 01.34.35.66.66 – Fax 01.34.43.00.50
SEA – Siret 415 003 730 00025 – SA au capital de 853.232 euros – APE 516K